



Direction des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

Mairie de Laudun-L'Ardoise

23 mars 2015

La REFORME des RYTHMES SCOLAIRES

Mise en place dans la concertation

I- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires : une première étape dans la concertation

1. le cadre réglementaire :

Le décret-cadre n°2013-77 du 24 janvier 2013 (qui pose principe et contenu de la réforme des rythmes scolaires) ainsi que **le décret n°2014-457 du 7 mai 2014**, (lequel autorise un assouplissement de la réforme en permettant des expérimentations dans l'organisation des nouveaux rythmes scolaires) **ont permis à la commune d'être autorisée par le rectorat à regrouper les temps d'activités périscolaires sur une demi-journée : le vendredi après-midi à titre d'expérimentation.**

2. Un long processus préparatoire :

Pour concrétiser le projet, une importante **phase de concertation** a été nécessaire. **Elle s'est traduite par :**

- la **création d'un comité de pilotage** composé d'élus de la commune, des services municipaux, d'enseignants, de parents d'élèves élus, de représentants des associations.

Il s'est réuni à **plusieurs reprises entre octobre 2013 et juin 2014 et chaque rencontre a fait l'objet d'un compte-rendu diffusé aux membres du comité, affiché dans chaque école et mis en ligne sur le site internet de la commune :**

Ainsi que le fonctionnement de groupes de travail : équipes pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires, réunion inter services visant à améliorer la coordination du dispositif, réunion avec les directeurs d'écoles, réunions avec les associations.

- **l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (signature d'une convention relative au projet éducatif territorial) :** lequel a permis à la commune de bénéficier des dispositions du décret de mai 2014 (portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles), et en conséquence, de **créer des Accueils de Loisirs Périscolaires** et de bénéficier des financements d'aides du fonds national de l'Etat et des prestations de services de la CAF.

- **des partenariats :**

. **avec le tissu associatif local et les bénévoles :** en associant les associations à la réforme des rythmes scolaires avec un appel à projet s'inscrivant dans les objectifs

du PEDT et permettant d'assurer une continuité de l'accès à la pratique sportive ou aux activités culturelles et artistiques sur les différents temps de l'enfant (passerelle vers les associations et les clubs).

. **avec des partenaires institutionnels** : Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

3. L'organisation :

La réflexion menée autour de l'application de la réforme dans notre commune a abouti à une organisation autour du principe suivant : **la découverte par les enfants d'un éventail aussi diversifié que possible d'activités.** Dans cette perspective, **les TAP se déclinent sous forme d'ateliers, qu'ils soient artistiques et créatifs, ludiques, sportifs. Les enfants, regroupés en équipes, passent tous à un moment ou à un autre de l'année scolaire, dans chacun des ateliers, afin d'acquérir ou de développer chacune des compétences ou connaissances proposées.** Il peut s'agir de sport, de culture mais aussi de vie en société, de développement personnel, d'approche de la nature et de l'environnement, etc.

Pour que les TAP puissent voir le jour, une **structure particulière a été mise en place : les Accueils de Loisirs Périscolaires, structures spécialement créées dans le cadre du Projet d'Education Territorial,** afin d'être le support des activités proposées aux élèves.

Ils sont **au nombre de trois** :

- un ALP Lapierre (qui ne couvre que l'école élémentaire de Laudun pour d'évidentes raisons d'effectifs puisqu'elle accueille plus de 300 élèves)
- un ALP Rollo (maternelle et élémentaire)
- un ALP Kergomard Carpentier maternelles

Des projets pédagogiques ont été rédigés par chacune des équipes d'animation et sont à la disposition des parents.

Les APL disposent de plusieurs sites pour permettre aux Temps d'Activités Périscolaires de se dérouler dans de bonnes conditions de confort, de sécurité, de commodité. Ces sites, dénommés Pôles, se répartissent de la façon suivante :

Pour l'accueil de loisirs périscolaire Lapierre :

- un pôle dans l'école qui recouvre les salles du kiosque jeunesse de Laudun, les locaux de restauration scolaire de Laudun, deux salles de classe, et la cour où se trouve le « plateau EPS » dédié aux activités sportives.

- Un pôle au Gymnase Léo Lagrange où se tiennent les activités essentiellement sportives (en cas de pluie les enfants y sont amenés en bus)

- Un pôle Foyer Aubat, dédié aux activités artistiques (notamment la danse)

- Un pôle médiathèque Pierre Héraud ainsi que les 4 salles de l'ALSH Françoise Dolto (les locaux sont mis à disposition par l'Agglomération du Gard Rhodanien)

Pour l'accueil de loisirs Rollo (enfants en élémentaire) :

- un pôle dans l'école qui recouvre les locaux de restauration scolaire de L'Ardoise, les salles de classe, et la cour où se trouve le « plateau EPS » dédié aux activités sportives.

- Un pôle Gymnase Pierre de Coubertin avec un cours de tennis et un boulodrome ainsi qu'une salle d'activité pour les loisirs à la « Mairie annexe »

- Un pôle médiathèque

Les enfants sont donc appelés à se déplacer suivant les groupes d'activité auxquels ils appartiennent dans tel ou tel site, à pied ou en bus (celui de la commune).

Un modus vivendi un peu différent pour les maternelles

Compte tenu de leur jeune âge ainsi que de leur rythme de vie, les élèves de maternelle évoluent dans les locaux de leur école ou éventuellement dans des sites situés dans un environnement très proche. L'idée qui préside à ces aménagements est qu'il faut avant tout adapter les activités au rythme de ces très jeunes enfants, tant du point de vue des contenus que du point de vue des horaires. Comme tout l'ensemble du dispositif, cette organisation est évolutive et peut-être modulée en fonction des nécessités. (les projets pédagogiques des accueils maternelles prennent en compte la nécessité de mettre l'enfant au centre de l'organisation de l'après-midi en répondant au mieux à ses besoins.)

4. les intervenants dans les TAP

* **Plusieurs associations**, différentes tout au long de l'année, ont répondu à l'appel à projet en vue de faire partager aux enfants leur expérience, leur passion, leurs compétences, leur savoir-faire. Depuis la rentrée, sont concernés : Génération Rollers, Ban Muay Thai (boxe), Cartenpion (jeux de société), Muzikal, Club de la danse, FCCLA (foot), Cèze sur Vin (initiation au goût, développement durable, alimentation...), tennis, associations des parents d'élèves sur des thèmes comme le carnaval. D'autres associations sont bien évidemment appelées à intervenir dans l'avenir dès lors qu'elles proposent un projet conforme aux exigences et garantissent un encadrement compétent.

* **des animateurs qualifiés** : ATSEM, éducateurs sportifs, agents de la commune, animateurs jeunesse. Il faut en effet souligner que de nombreux agents de la commune dans les secteurs les plus divers contribuent par leur présence et leur engagement au fonctionnement des TAP. **Au moins 80% des agents intervenants dans les TAP possèdent une qualification reconnue par DDCS (Direction Départementale de Cohésion Sociale)** : BAFA, CAP Petite Enfance, BPJEPS...; les 20% restants justifient d'une expérience professionnelle auprès des enfants.

Nombre des intervenants extérieurs (hors agents et animateurs communaux)

ECOLES	Nombre d'intervenants extérieurs (qualifiés et diplômés)
LAPIERRE	10
ROLLO élémentaire	2
CARPANTIER	3
KERGOMARD	3
ROLLO maternelle	2

5. Les aspects financiers liés au principe de mutualisation

Pour proposer une **panoplie riche et étendue d'activités**, la **commune a investi** : en terme de **moyens matériels** (achat d'équipement et mobilier divers) et en terme de **moyens humains** (subventions aux associations et recrutements de personnel).

Tous les jeux ou matériels ainsi acquis sont également utilisés dans le cadre du dispositif jeunesse, de l'Ecole du Sport et des Loisirs, dans le cadre évènementiel ou mis à disposition des enseignants dans le temps scolaire.

Autrement dit, il existe une **mutualisation des moyens qui permet de rationaliser les investissements dans ce domaine.**

Qualification et diversification de l'offre périscolaire (activités/acteurs) sans efforts financiers supplémentaires pour les familles :

La commune a fait le choix de garantir l'équité entre tous les enfants en proposant la gratuité des temps périscolaires. Malgré cela, les moyens ont été mis pour ne pas proposer une simple garderie mais au contraire garantir de vrais contenus pédagogiques.

Par la mutualisation du personnel, du matériel, et les aides reçues de la CAF et de l'Etat, cette mise en place représente un coût nettement réduit pour la Collectivité.

II- La poursuite de l'expérimentation est pleinement justifiée car :

La commune souhaite pouvoir continuer à bénéficier du dispositif de regroupement des TAP sur une demi-journée le vendredi après-midi. A cela, plusieurs raisons majeures qui se dégagent à l'issue de presque deux trimestres de fonctionnement :

1° le premier bilan est satisfaisant (retour lors des réunions de comité de pilotage, à l'espace famille loisirs (lieu d'inscription), au travers des échanges entre l'équipe d'animations et les parents) : la mise en place des TAP s'est réalisée dans de bonnes conditions car chacun des acteurs a joué le jeu. La synergie entre moyens humains, moyens matériels et installations s'est assez rapidement et correctement enclenchée.

L'organisation sur une demi-journée facilite le recrutement d'intervenants qualifiés et garantit une qualité de l'encadrement auprès des enfants.

Les enfants manifestent du plaisir à fréquenter les accueils de loisirs périscolaires.

2° le taux de fréquentation est resté élevé depuis la rentrée dans chaque établissement :

Accueils de Loisirs Périscolaires	Taux de participation aux TAP
APL Lapierre (effectif 304 enfants scolarisés)	74%
APL Rollo (effectif maternelle 58 enfants scolarisés ; effectif élémentaire 98 enfants scolarisés)	65%
APL Kergomard-Carpantier (effectif Kergomard 91 enfants scolarisés ; effectif Carpentier 77 enfants scolarisés)	72%

3° les parents communiquent un retour globalement positif : Les activités dans leur ensemble sont appréciées, touchant à des domaines très différents les uns des autres et procurent un réel apport aux enfants.

Dans l'ensemble, Il faut modérer la diversification des activités, ne pas tomber dans la course à l' « activisme » mais plutôt veiller à maintenir des temps calmes, des temps libres, soigner les temps de transition.

☹ Des bémols :

Les enfants les plus jeunes (en maternelle) peuvent être parfois fatigués.

Les parents souhaitent plus de retours sur les activités proposées.

4° cette organisation facilite l'intervention du tissu associatif et des bénévoles et l'utilisation des équipements et salles communales :

Les intervenants associatifs ne seraient pas en mesure d'assurer leur participation sur d'autres créneaux de jour et d'horaires (trop difficile en regard de leurs activités associatives et des plannings de ces dernières). Cela poserait également le problème de l'indisponibilité des installations.

5° de ce fait, l'organisation facilite également la rationalisation des coûts :

- mutualisation du matériel utilisé dans le temps scolaire, extrascolaire et périscolaire.

- mutualisation du personnel entre services municipaux et avec l'Agglomération du Gard Rhodanien (mise à disposition d'un directeur pour l'ALP Kergomard/Carpantier)

- meilleure utilisation de l'ensemble des installations communales à des horaires où les équipements sportifs et les salles d'activités sont inoccupés.

6° L'organisation sur une demi-journée permet l'accès à de nouvelles pratiques en utilisant des équipements spécifiques et des échanges entre les enfants scolarisés à L'Ardoise et ceux scolarisés à Laudun:

Le regroupement des heures d'activités du temps périscolaires sur une demi-journée offre la possibilité d'amener les enfants sur des équipements spécifiques. (temps de déplacement suffisant).

Caractéristique particulière de notre collectivité, la ville de Laudun-L'Ardoise est séparée en deux. Le complexe sportif situé à mi-chemin où se trouve entre autre la piscine municipale est le lieu idéal pour permettre aux enfants des écoles de L'Ardoise et ceux de Laudun de se rencontrer. La finalité de cette démarche est de

donner la possibilité aux enfants de se connaître au travers des temps de loisirs périscolaires et ainsi de faciliter par la suite leur adhésion au dispositif Jeunesse mis en place pour les adolescents.

7° Une recherche de plus de cohérence dans les rythmes de l'enfant et l'articulation des temps :

L'organisation sur une demi-journée est gérée sans précipitation et permet une meilleure coordination et circulation des informations entre les enseignants, le personnel communal de la restauration scolaire, des équipes d'animation des ALP et du personnel de la garderie.

III- EVALUATION de la réforme de la mise en œuvre des rythmes scolaires – année 2014-2015

L'objectif est d'élaborer un diagnostic partagé de la réforme des rythmes scolaires, d'identifier les points faibles et les points forts, et de proposer des pistes d'améliorations pour la prochaine rentrée scolaire.

Espace de travail et de débat, le comité de pilotage sera associé à toutes les étapes de cette évaluation pour recueillir les observations sur le déroulement de la première année de fonctionnement.

Cette évaluation débutera en avril suite au comité de pilotage de suivi précédent le dernier cycle d'activités.

Il s'articulera autour d'un recueil d'informations auprès :

- des familles
- des enfants
- des équipes pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires
- des enseignants
- des associations (temps extra scolaires)

IV/ Conclusion :

L'évaluation annuelle fera l'objet d'un bilan de la première année d'expérimentation qui sera transmis conformément au calendrier communiqué par le Groupe d'Animation Pédagogique Départemental 30.

Les premiers éléments recueillis et transcrits dans ce dossier encouragent les différents partenaires à prolonger l'expérimentation sur une demi-journée, fonctionnement apportant les conditions les meilleures pour les enfants.